



L'Atout-Lire

École *internationale* Val-des-Ormes



Vous recevez par courriel, à chaque début de mois, l'Atout-Lire. Ce communiqué est destiné à tous les parents de l'école. Nous le déposons également sur notre site Internet au...

<https://val-des-ormes.cssmi.qc.ca/parents/journal-de-lecole>

SEPTEMBRE 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
				1
4	5	6	7	8
CONGÉ Fête du travail			Horaire du lundi	Concertation 3 ^e cycle et 981, 982 et 983
11	12	13	14	15
	Rencontres parents des élèves de 1 ^{re} , 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e années et groupe 281, 981 et 982 (18h 45) + Assemblée générale des parents (20 h)	Journée pédagogique		Concertation 2 ^e cycle
18	19	20	21	22
				Concertation 1 ^{er} cycle
25	26	27	28	29
		18h 45 Rencontre pour les parents du préscolaire		Concertation préscolaire

École Val-des-Ormes

199, chemin de la Grande-Côte, Rosemère (Québec) J7A 1H6
Téléphone : 450 437-5770 • Télécopieur : 450 437-2889 • www.cssmi.qc.ca
val-des-ormes@cssmi.qc.ca

Centre de services scolaire des Mille-Îles

Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation

Évaluation du plan de lutte 22-23 et priorités pour 23-24

En juin dernier, notre équipe a procédé à l'évaluation du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Le prochain plan sera présenté d'ici la fin du mois d'octobre prochain. D'ici là, nous vous invitons à consulter [ce document](#) afin de connaître les priorités établies par notre équipe.



Conflit ou intimidation?

Il existe une distinction entre une situation de « conflit » et une situation « d'intimidation ». Un conflit émerge lorsqu'un différend surgit entre les élèves. Les volontés des personnes impliquées sont incompatibles et un terrain d'entente est difficile à atteindre. Dans ce cas, la médiation ou la résolution de conflits sont des interventions à préconiser. Une bagarre, une insulte ou une menace isolée ne constituent pas nécessairement des actes d'intimidation mais il s'agit plutôt de gestes violents et répréhensibles sur lesquels il faut intervenir.

Voici les quatre critères qui définissent l'intimidation :

1. L'inégalité de pouvoirs entre les individus impliqués
2. L'intention de faire du tort
3. L'identification d'un sentiment de détresse chez l'élève victime
4. La répétition des gestes sur une certaine période

Quelques trucs pour les parents

Accompagnez votre enfant afin qu'il puisse vivre des relations interpersonnelles saines et encouragez-le à parler de ce qui le tracasse. Aidez-le à développer son estime, son affirmation et sa connaissance de soi. Aidez-le à gérer la pression qu'exercent ses pairs sur lui. Conseillez-lui d'aller chercher de l'aide à l'école auprès d'un adulte en qui il a confiance. En cas de besoin, parlez de la situation de votre enfant avec l'enseignant, un TES ou la direction. Nous avons le pouvoir d'agir si nous travaillons de pair.

**Informations tirées des référentiels CSSMI*

Dates des remises des bulletins et pondération des étapes

Nous vous invitons à consulter le document qui résume les dates des remises des bulletins ainsi que la pondération pour chaque étape scolaire en cliquant [ici](#). Vous y trouverez tous les détails concernant les dates des remises des bulletins et la pondération des étapes pour 2023-2024.

Nous vous invitons également à consulter notre [barème d'évaluation](#).

Photo scolaire – Lundi 2 octobre 2023

La prise de photo aura lieu **le lundi 2 octobre**, à l'extérieur et, en cas de pluie, à l'intérieur (bibliothèque).



Comme il s'agit d'une journée de classe régulière, le port de l'uniforme scolaire est requis. Si votre enfant a de l'éducation physique lors de cette journée, de façon exceptionnelle, il pourra se changer s'il désire porter une pièce de l'uniforme autre que son chandail d'éducation physique.

Transport scolaire

Les premières semaines de l'année scolaire sont souvent éprouvantes pour les parents, lorsqu'il s'agit du transport scolaire. En début d'année, les retards sont fréquents et nous comprenons que cette situation puisse vous inquiéter. Sachez que c'est une situation temporaire qui se résorbe au fil des jours et le personnel de l'école fera de son mieux pour répondre à vos questions.



La référence demeure le service du transport scolaire du CSSMI. Vous pouvez les joindre tous les jours au : **450 974-2505**.

Pour signaler une absence

Veuillez nous prévenir de l'absence ou du retard de votre enfant avant 8 h le matin en utilisant le **Portail parents Mozaïk**. Ne pas oublier d'indiquer si c'est une absence d'une journée, d'un avant-midi ou d'un après-midi.

Afin d'éviter de surcharger la boîte vocale de la secrétaire, nous vous prions de laisser le message d'absence de votre enfant dans la boîte vocale prévue à cet effet en composant le 450 437-5770, **poste 2** en y mentionnant son nom, la raison et la durée de son absence.

Service de traiteur pour 2023-2024

Le service de traiteur Merenda sera disponible dès le 11 septembre. Les commandes et la facturation se font en ligne. Les repas seront livrés quotidiennement à l'école.

Vous pouvez dès maintenant créer un compte parent en allant sur le site traiteurmerenda.com. Prenez connaissance de leur infolettre [ici](#).

Nous vous rappelons que **les enfants qui utiliseront ce service devront apporter leurs propres ustensiles réutilisables. Les ustensiles devront être lavés à la maison.**

ALLERGIES SÉVÈRES



Plusieurs enfants qui fréquentent l'école sont sévèrement allergiques aux arachides et aux autres noix. Nous vous demandons de ne pas inclure des aliments contenant des noix et/ou des arachides dans les collations et repas de votre enfant. Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces enfants, car pour certains l'odeur à elle seule peut engendrer des réactions sévères.

ÉPIPEN - Rappel

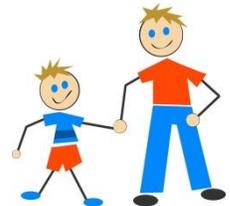
Si votre enfant souffre d'une allergie grave avec Épipen, vous devez, dans les premiers jours d'école :

1. Nous remettre l'Épipen de votre enfant avec l'étiquette de la pharmacie qui doit obligatoirement contenir :
 - le nom complet de l'enfant;
 - la date d'expiration du médicament;
 - la posologie;
 - le nom du prescripteur.
2. Nous apporter une photo récente de votre enfant.
3. Compléter et signer le [formulaire d'autorisation](#) pour administrer un médicament :
*Vous pouvez également demander le formulaire au secrétariat.



Consignes lorsque vous venez chercher votre enfant à l'école

Lorsque vous venez chercher votre enfant, que ce soit pour le dîner, durant la journée, aux demi-journées de concertation ou à la fin de la journée, voici, **pour la sécurité de tous et le bon fonctionnement**, ce que vous devez faire :



1. Aux demi-journées de concertation, au dîner ou à la fin de la journée, vous attendez votre enfant **près de la petite cour**, en face des autobus.
2. Vous prévoyez venir chercher votre enfant plus tôt?
 - ✓ Vous devez nous aviser par écrit (note dans la pochette facteur ou dans l'agenda de votre enfant) et venir l'attendre au secrétariat, **à l'heure convenue**;
 - ✓ En cas d'oubli, le jour même, **vous devez d'abord communiquer avec le secrétariat (avant 13 h 30)** pour nous aviser de l'heure de départ et ensuite venir attendre votre enfant au secrétariat, à l'heure convenue.
3. **Veillez prendre note que nous n'encourageons pas les départs hâtifs de fin de journée pour des raisons autres que médicales. La journée d'école se termine pour tous à 14 h 50. Aidez-nous à maintenir un bon climat de travail pour nos élèves.**
4. Si votre enfant fréquente le service de garde en fin de journée, vous vous présentez directement au service de garde.

Consignes lorsque vous venez chercher votre enfant à l'école (suite)

5. Les élèves ne sont pas autorisés à aller dîner seuls à l'extérieur (chez un ami ou au restaurant), à moins d'une autorisation écrite des parents.
6. Les élèves ne sont pas autorisés à quitter l'école avec une autre personne que le parent, à moins d'une autorisation écrite de celui-ci.

Si votre enfant dine à l'extérieur de l'école de façon occasionnelle

-Pour des raisons de sécurité, vous devez aviser la technicienne en service de garde par courriel (sdg.vdo@cssmi.qc.ca) ou par téléphone. Idéalement, veuillez également aviser l'enseignante par courriel.

-Si votre enfant dine habituellement à l'école et qu'il est absent au diner, il doit se présenter sur la petite cour pour donner sa présence à une éducatrice s'il revient avant 12h 20.

-Si votre enfant ne dine jamais à l'école, il pourra revenir à 12h 15 (environ 5 minutes avant la cloche) sans que vous ne soyez facturés.

Documents importants à remettre à l'école

L'enseignant a remis les documents suivants à votre enfant lors des premiers jours d'école :



Sorties occasionnelles

Durant l'année scolaire, votre enfant pourrait avoir à participer à une sortie qui a lieu en dehors du terrain de l'école (à Rosemère). Ces sorties sont de courte durée et se font à pied. Un formulaire d'autorisation est prévu à cet effet.



Concertations

Vous devez indiquer sur ce formulaire, ce qui sera prévu pour votre enfant lors des demi-journées de concertation (vous pourrez corriger, au besoin, la fréquentation de votre enfant lors de ces journées, par une note écrite à l'enseignant ou l'enseignante).

Bénévoles – déclaration d'antécédents judiciaires

Toute personne qui désire être bénévole dans l'école lors d'une sortie ou toute autre activité en présence d'enfants doit préalablement remplir un formulaire d'antécédents judiciaires. Vous pouvez vous procurer ce dernier en vous présentant au secrétariat.

Les personnes qui ont rempli ce formulaire par les années passées n'ont pas à le remplir de nouveau. Par contre, nous précisons qu'en vertu de l'article 261.0.4 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) les bénévoles ont l'obligation de déclarer tout changement à leurs antécédents judiciaires.

Tous les nouveaux bénévoles doivent obligatoirement fournir DEUX PIÈCES D'IDENTITÉ, soit l'une avec photo au secrétariat de l'école.

Vouvoiement



Le vouvoiement est de mise à l'École Val-des-Ormes. Lorsque les enfants s'adressent à un adulte, ils doivent utiliser « Madame » ou « Monsieur » et le « VOUS ».

La même formule s'applique aussi entre adultes (parents et membres du personnel) sauf et seulement sur accord entre les personnes concernées.

Règles de fonctionnement du code de vie et de la tenue vestimentaire

Toute l'information concernant les règles de fonctionnement du code de vie et de la tenue vestimentaire se trouve sur notre site Internet. Nous vous invitons à les consulter et à vous y référer au besoin.

Facturation aux parents

Vous recevrez, au cours du mois de septembre, un état de compte pour la facturation des effets scolaires, du transport et des frais liés à l'IB et à la SEBIQ (affiliation école internationale).

Pour ce qui est des frais liés aux sorties éducatives, ceux-ci seront facturés durant la saison hivernale.

Nous vous encourageons à payer en ligne via votre compte bancaire. Il est également possible de le faire par chèque libellé au nom de « École Val-des-Ormes », par débit ou en argent comptant (montant exact).



Mesures d'aide financière pour les parents

Aide alimentaire

Le MEQ offre, cette année encore, des mesures d'aide aux familles. En effet, un budget est réservé afin d'offrir, dans le respect des orientations de la politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*, des dîners ou des collations aux élèves qui en ont besoin, et ce, peu importe le milieu socio-économique.

Pour y avoir accès, vous devez contacter la direction de l'école. Soyez assurés que le tout sera traité avec discrétion et confidentialité.

Mesures d'aide financière pour les parents (suite)

Aide pour frais scolaires

Les familles ayant des besoins financiers particuliers sont aussi invitées à contacter la direction afin de voir si une entente de paiement est possible pour divers frais liés à la vie scolaire (matériel, sorties et activités éducatives, surveillance du dîner, frais du service de garde). Le CÉ a également adopté une résolution permettant d'utiliser un montant discrétionnaire des fonds spéciaux pour des situations particulières.

Chronique parents CSSMI



Cliquez [ici](#) pour tout savoir!

Bon début d'année à tous et à toutes!

Marie-Ève Ouellet, directrice
Josée Murray, secrétaire d'école
... et toute l'équipe de Val-des-Ormes